

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-346												
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente finale à intervenir entre le CISSS de Laval et la Ville pour le projet de rénovation et agrandissement de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance de la jeunesse situé au 310, boulevard Cartier Ouest, au montant de 4 585 353,81 \$													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 05-Marigot Date CE souhaitée : 2024-03-06 Date CM souhaitée : 2024-03-12														
Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 4 585 353,81 \$ Unité administrative concernée Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-12-07</td> <td>CM-20211207-1136</td> <td>ENTENTE DE SUBVENTION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de subvention au montant de 2 300 778 \$ à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS) concernant la rénovation de la piscine du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse;</p> <p>d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente de principe à intervenir entre la Ville et le CISSS;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-5727)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-09-08</td> <td>CM-20210908-938</td> <td>ENTENTE DE PRINCIPLE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de principe à intervenir entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS) et la Ville de Laval concernant la rénovation de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse situé au 310, boulevard Cartier Ouest;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4115)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-12-07	CM-20211207-1136	ENTENTE DE SUBVENTION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-09-08	CM-20210908-938	ENTENTE DE PRINCIPLE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2021-12-07	CM-20211207-1136	ENTENTE DE SUBVENTION - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2021-09-08	CM-20210908-938	ENTENTE DE PRINCIPLE - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL												

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-346
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2019, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval) a approché la Ville pour la mise en place d'un projet de rénovation majeure de la piscine du Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse afin que l'espace soit utilisé par la clientèle du CISSS de Laval ainsi que les citoyens de la ville.</p> <p>Ayant peu d'infrastructures aquatiques intérieurs, la Ville aura l'opportunité de bonifier l'offre en termes de bains libres, de cours de natation et de plages horaires offertes aux clubs sportifs. Contrairement aux autres ententes d'utilisation avec le Centre de services scolaire de Laval, celle-ci nous permettra d'utiliser la piscine, non seulement les soirs et les fins de semaine, mais aussi durant le jour en semaine.</p> <p>L'entente de principe signée en septembre 2021 (CM-20210908-938) a établi les grands paramètres du projet de rénovation de la piscine du centre sportif afin de la rendre accessible pour la clientèle du CISSS de Laval ainsi que pour les citoyens de la ville. Cette dernière a permis au CISSS d'entamer les plans et devis relatifs au projet. Également, la Ville de Laval a octroyé en 2021 une subvention au CISSS de 2 300 778 \$ en prévision du projet (CM-20211207-1136).</p> <p>Suivant la complétion des plans et devis et du processus d'appel d'offre (ouverture des soumissions le 19 janvier 2024), la Ville de Laval et le CISSS de Laval sont prêts à signer l'Entente finale.</p> <p>Les paramètres généraux sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CISSS de Laval agira comme maître d'oeuvre et sera la seule partie responsable des contrats de services professionnels, de réalisation des travaux ou autres contrats nécessaires pour la réalisation du projet; - La Ville de Laval agira à titre d'opérateur de l'installation. Elle en assumera, sans s'y limiter, l'opération de la filtration, le maintien de la qualité de l'eau, la surveillance du bassin et la programmation; - Le CISSS est responsable de l'entretien et du maintien général de l'immeuble en tant que propriétaire, tel que la réparation des équipements fixes, incluant, sans limitation, les lumières, les systèmes électriques et de plomberie; - Durée: en échange de sa contribution financière et de certaines obligations, la Ville aura le droit d'utiliser et d'opérer la piscine pendant les 15 années suivant son entrée en service. Une prolongation de 5 ans est prévue à l'entente, qui permettra à la Ville d'opérer la piscine pour un total de 20 années. <p>Finalement, en vertu de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. ch. C-19), la résolution qui approuvera l'entente finale devra, sous peine de nullité, être soumise à l'approbation des personnes habiles à voter selon la procédure prévue pour les règlements d'emprunts. Le Service du Greffe et le Service des affaires juridiques coordonneront le tout suite à l'approbation de l'Entente finale.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-346
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La contribution financière de la Ville de Laval au projet représente 50 % des coûts totaux du projet, intégrant le retour de taxes du CISSS de Laval. Suivant l'ouverture des soumissions au 19 janvier 2024, les coûts totaux du projet sont établis à 11 434 380,30\$, incluant les taxes applicables.</p> <p>La contribution de la Ville au projet est donc établie à 5 717 190,15\$.</p> <p>De plus, la Ville s'engage à prévoir à son budget une somme pour couvrir certains types de coûts supplémentaires, équivalant à 10 % des coûts totaux du projet, dans la mesure où la contingence de construction prévue au projet est utilisée entièrement. Seuls les coûts supplémentaires encourus durant la phase construction se rapportant à la piscine pourront être couverts par cette enveloppe budgétaire de 10 %. Le montant de la contingence additionnelle est donc de 571 719,02 \$.</p> <p>Le plafond de la contribution financière en lien avec le projet est donc établi à un maximum de 6 288 909,17 \$, plus taxes applicables.</p> <p>Considérant la somme de 2 300 778 \$ déjà versée par la Ville à titre de subvention (exempt de taxes) via l'entente de subvention du 7 décembre 2021 (CM-20211207-1136), l'Entente finale prévoit le versement d'un montant maximal de 3 988 131,17 \$, plus taxes applicables, à titre de loyer payé d'avance.</p> <p>La balance de la contribution de la Ville à déboursier dans le cadre de l'Entente finale, incluant les taxes applicables est de 4 585 353,81\$</p> <p>En résumé:</p> <ul style="list-style-type: none"> Soumission pour construction: 8 543 000\$ Contingence de construction: 854 300\$ Honoraires des professionnels: 1 319 830\$ Travaux préparatoires: 51 960,65\$ Permis de la ville: 49 915\$ Coût total: 10 819 006,05\$ Coût total du projet (avec retour de taxes du CISSS): 11 434 380,30\$ <p>La portion de la Ville de Laval (50%) est donc de 5 717 190,15\$ Montant de la contingence additionnelle: 571 719,02\$. Montant déjà versé au CISSS de Laval: 2 300 778\$ Montant dû par la Ville de Laval: 3 988 131,17\$ + tx (4 585 353,81\$)</p> <p>Modalités de versement des montants dus par la Ville:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 366 564,86\$ plus taxes applicables à 33% d'avancement du projet (estimé hiver 2025); - 1 366 564,86\$ plus taxes applicables à 66% d'avancement du projet (estimé été 2025); - 683 282,43\$ plus taxes applicables après la réalisation du projet et la réception de la reddition de compte finale (estimé automne 2025); - La somme maximale de 571 719,02\$ plus taxes applicables selon les demandes approuvées par la Ville après la réalisation du projet et la réception de la reddition de compte finale (estimé automne 2025). <p>Le traitement comptable est celui d'un loyer payé d'avance amorti annuellement sur la durée de l'entente finale, soit de 20 ans. Ce loyer sera ajouté au budget du SCLSDS à partir de sa mise en service prévue à l'automne 2025.</p> <p>Toutefois, les budgets d'opération supplémentaires sont déjà prévus au budget 2024.</p> <p>Annotation(s) : Le service des finances a pris connaissance des impacts financiers de l'entente, soit la comptabilisation d'un frais payé d'avance au fur et à mesure des versements de l'entente. L'impact aux résultats se fera après la mise en service prévue en 2025 et sera réparti sur 20 ans. Advenant le cas où les montants versés soit moindre (contingence), la répartition entre la portion subvention et frais payé d'avance pourrait être revue.</p> <p>Annotation(s) : Le montant annuel de loyer sera ajouté au budget du CLSDS à partir de la mise en service des installations et ce pour une durée de 20 ans. Aucun impact aux résultats 2024, les débours progressifs selon l'entente seront comptabilisés en frais payés d'avance au niveau de l'actif</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-346
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Ouverture des soumissions du CISSS de Laval le 19 janvier 2024 (Valide 90 jours) Approbation CE requise au 6 mars 2024 Approbation CM requise au 12 mars 2024 Approbation C.A. du CISSS de Laval au 14 mars 2024 Publication de l'avis public pour le scrutin référendaire au 18 mars 2024 (registre du 18 au 22 mars) Dépôt au CM du certificat relatif au scrutin référendaire au 9 avril 2024 Date limite de l'octroi du contrat par le CISSS de Laval au 19 avril 2024		
CADRE NORMATIF Article 29.3 de la Loi sur les cités et villes RLRQ c C-19		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'Entente finale au montant de 4 585 353,81 \$ à intervenir entre le CISSS de Laval et la Ville pour le projet de rénovation et agrandissement de la piscine intérieure du Centre de protection de l'enfance de la jeunesse situé au 310, boulevard Cartier Ouest; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		
CERTIFICATION Numérotation des finances : 1787501 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis :Oui Annotation(s) Le montant de 4 187 039.21\$ (taxes nettes) indiqué au coût estimé affectant l'année 2025 inclut sa totalité en payé d'avance. (sur 20 ans) 1ère recommandation pour le CM Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1585 714 1666"> <p>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <hr/> <p>Trésorier</p> </div> <div data-bbox="909 1585 1429 1666"> <p>2024-02-23</p> <hr/> <p>AN - MS - JR</p> </div> </div>		